

TARIFS

Honoraires maximum de négociation TTC :

- ventes immobilières à la charge du vendeur sauf cas spécifique et exceptionnel
- cession de fonds de commerces et pas-de-porte à la charge de l'acquéreur

PRIX DU BIEN	HONORAIRES AGENCE
De 0 à 50 000 €	6 000 € TTC
De 50 001 à 100 000 €	7 000 € TTC
De 100 001 à 150 000 €	8 000 € TTC
De 150 001 à 200 000 €	9500 € TTC
De 200 001 à 250 000 €	12 000 € TTC
Au delà de 250 000 €	5 %

Honoraires de location TTC : locaux d'habitation vides ou meublés

	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Honoraires de recherche du locataire	5 € par mètre carré	-
Honoraires de rédaction du bail	250 € TTC	250 € TTC (maxi 8€/m2)
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € par mètre carré	3 € par mètre carré
Maximum 1 mois de loyer pour le bailleur ainsi que pour le locataire		

Honoraires TTC sur baux commerciaux et baux professionnels
à la charge du bailleur ou du locataire

Honoraires de négociation	10 % du loyer annuel HT
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € par mètre carré